



LES 7 PONTS

Bulletin municipal de la commune de BÉDOUÈS-COCURÈS - N°8 Été 2018

Sommaire :

- L'essentiel des conseils
- Urbanisme
- Elagage voie communale
- Débroussaillage
- Vie associative
- Ecole
- Le moustique Tigre

L'essentiel des conseils ...

Budget: Après l'adoption à l'unanimité des comptes de l'année 2017, le conseil a adopté le budget primitif de l'année 2018. Le budget primitif 2018 s'équilibre en Fonctionnement à 607 862.53€ et en Investissement à 427 116.57 €.

Fiscalité: Pas d'augmentation des taux des taxes locales comme le conseil s'y était engagé lors de la fusion des communes : les taux cibles seront de 13.16% pour la Taxe d'habitation, de 12.67% pour le Foncier Bâti, de 206.02% pour le Foncier Non Bâti. Le lissage des taux sur 12 ans sera appliqué afin d'obtenir à terme un taux identique pour les deux communes historiques, ce qui se concrétisera par une faible augmentation des taux à Cocurès et une faible diminution à Bédouès. Les bases subissent, elles, une augmentation automatique calculée à partir de l'inflation de l'année précédente.

Contrats territoriaux 2018-2020 :

Dans le cadre de la contractualisation pour les 3 prochaines années entre le département de la Lozère et les collectivités locales, la commune a dû faire le choix d'un seul projet d'aménagement et d'un projet voirie :

1) Enfouissement des réseaux rue Chon Bartas, montant des travaux 80 000 €, montant subventionnable retenu par le Département 55 600 €, une subvention de 40 % a été attribuée, soit 22 250 €. Ces travaux sont planifiés en 2019, une demande de subvention sera également déposée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour compléter les aides.

2) En ce qui concerne les travaux de voirie, 73 380 € de travaux sont prévus avec une subvention de 29 350 € (40%) accordée.

Place Cocurès : Le monument aux morts de Cocurès a trouvé son

nouvel emplacement dans le jardinet de l'église. Une réunion publique sera organisée en septembre à la suite des avis des architectes urbanistes consultés pour l'aménagement de la place de Cocurès et du Clos.

Accessibilité personne à mobilité réduite (PMR): Afin de répondre à l'obligation légale de disposer d'un WC aux normes PMR, la commune a fait le choix d'acquérir un WC monobloc qui sera habillé extérieurement. Ce bloc WC sera installé sur la place de l'église de Cocurès dans le cadre du réaménagement de la place, l'emplacement exact n'est pas encore déterminé. Le montant de cette acquisition est de 6070.50 € HT. (hors pose et habillage extérieur). Une demande de subvention de 60% va être faite auprès de l'Etat.

Achat de la "Maison Agrinier": La commune est déjà propriétaire d'une partie de cette maison. Suite au décès de Mme Agrinier qui occupait l'autre partie, la commune a fait la proposition de l'acquérir au prix de 14 000€. Le projet consiste en la démolition de cette maison pour éliminer tout ou partie de l'humidité dans la Chapelle St Saturnin, dégager le fronton de la

chapelle et créer ainsi un accès direct à la porte principale sous le clocher. Le montant des travaux est évalué à 20 000€. Le conseil a validé cette proposition ainsi que la souscription d'un emprunt de 34 000€ pour financer ce projet.

Fibre optique: le déploiement de la fibre devrait commencer dès cette fin d'année sur notre commune. La participation financière est revue à la baisse elle sera de l'ordre de 18 000€.

Coupes de bois de l'année 2018 : Le conseil a validé l'assiette des coupes de bois de l'année 2018, et a répondu favorablement à la proposition de l'ONF pour que les forêts de la commune obtiennent le label gestion forestière durable.

Ecole: Karine Pastre a fait le point sur l'évolution des effectifs : 31 enfants actuellement et même effectif prévu pour la rentrée de 2018. Les enfants vont aller à Micropolis le 21 juin, et les portes ouvertes de l'école de Bédouès auront lieu le vendredi 15 juin 2018. Le conseil d'école a décidé le retour aux 4 jours d'école à la rentrée 2018. A la suite des travaux effectués visant à diminuer le taux de radon, des nouvelles mesures seront effectuées à la rentrée sur une période de 2 mois.

Cérémonies du 8 mai 1945 :



A Bédouès ...



Et à Cocurès.

Urbanisme ...

Les autorisations :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, un permis d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Avant tout projet, il est aussi possible de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain qui fera l'objet de travaux. Il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du terrain pour effectuer ces demandes.

Quelle réglementation est applicable à Bédouès-Cocurès ?

Le droit de l'urbanisme dispose de nombreux outils pour réglementer les constructions.

La commune ne dispose ni d'un Plan Local d'Urbanisme, ni d'une Carte Communale, ni d'un document en tenant lieu, c'est donc le Règlement National d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

Dans ce cadre, les constructions (sauf cas particulier) ne peuvent être autorisées que dans les parties déjà urbanisées de la commune.

L'objectif étant de limiter le mitage des habitations, la consommation d'espace naturel, et l'extension des réseaux (route, électricité, téléphone, eaux, assainissement) générateurs de dépenses supplémentaires pour les collectivités.

En l'absence de service d'urbanisme communal, qui instruit les autorisations ?

Une fois déposées et enregistrées en mairie, les autorisations d'urbanisme sont transmises à la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui en assure alors l'instruction pour le compte de la commune. A ce titre une convention a été signée entre la mairie et la DDT de la Lozère.

Pour une demande de **CU**, le maire indique quels sont les réseaux existants, et compte tenu de ces informations, émet un avis sur le projet potentiel. Cet avis est seulement indicatif pour les services instructeurs. Le document une fois instruit est retourné en mairie pour signature du maire, puis envoi au pétitionnaire.

Le document **déclaration préalable de travaux (DP)** se justifie pour une construction entre 5m² et 20m² d'emprise au sol et divers travaux tels réfection de toiture ou travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction, (ouverture d'une fenêtre, changement d'huisserie, ravalement de façade,...). Elle n'implique pas l'avis du maire.

La demande de **permis de construire** est obligatoire pour une construction d'une emprise au sol supérieur à 20m². Le maire indique quels sont les réseaux existants, et compte tenu de ces informations, émet un avis sur le projet.

Le service de l'État, après analyse du dossier, rédige l'arrêté qui valide ou non l'autorisation d'urbanisme et qui, le cas échéant, impose des prescriptions. Il est ensuite transféré en mairie pour signature du maire avant d'être adressé au pétitionnaire.

Pour en savoir plus :

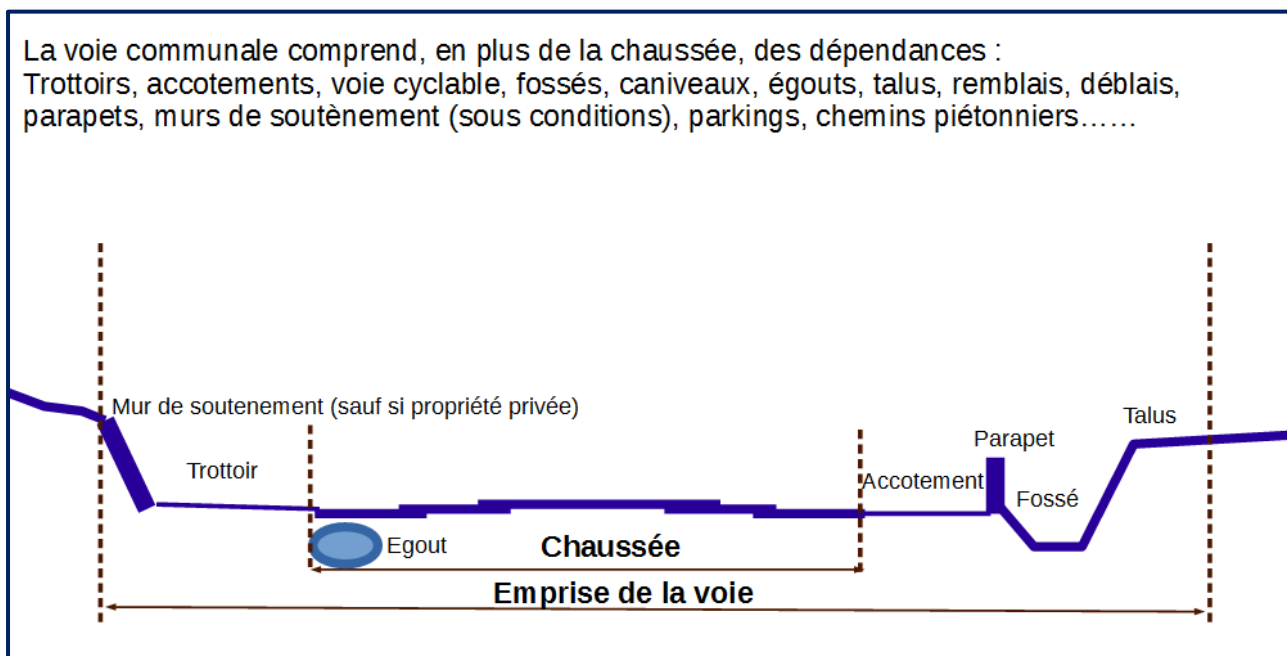
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Passage de l'épareuse
chemin de La Baume

L'élagage ...

A la suite de réclamations d'administrés concernant l'élagage en bordure des voies communales, il est nécessaire de rappeler quelques principes :



Sur cette emprise, les employés communaux sont amenés à effectuer un élagage. Les employés communaux ont donc comme consigne de couper arbres et arbustes sur cette emprise en laissant le bois sur place pour que les propriétaires riverains puissent le récupérer, s'ils le souhaitent.

Le Débroussaillage ...

*est une obligation et une nécessité pour se protéger du feu.
Il est donc imposé par la réglementation.*

Dans notre région, avec l'été et le soleil, viennent aussi les risques d'incendies de végétation. Pour s'en prémunir, la loi a prévu une Obligation Légale de Débroussaillage ou OLD. En Lozère, l'arrêté préfectoral n° 02-2209 du 3 décembre 2002 relatif à la prévention des incendies de forêts en fixe les règles applicables à l'ensemble des communes du département.

De quoi s'agit-il ?

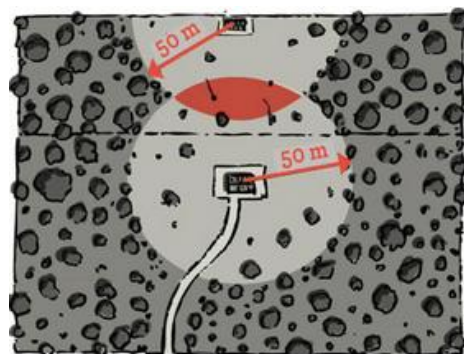
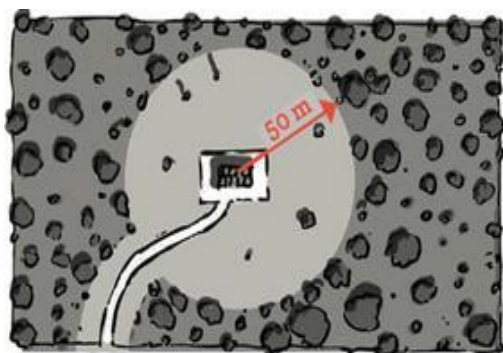
On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élague des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Quelles sont les obligations ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, plantations ou reboisements, landes, garrigues et maquis, et aux abords des constructions ou installations de toutes natures (habitation, camping, hangar agricole, installation technique...).

Ces travaux sont à la charge des propriétaires ou des ayants droits.

Sur quelles distances débroussailler ?



Cas particulier des zones mitoyennes :

Si la zone à débroussailler se trouve en partie sur la propriété d'un ou plusieurs voisins, le propriétaire de la construction doit prendre en charge la totalité des travaux.

Si les secteurs à débroussailler se recoupent sur deux propriétés (A et B), le propriétaire A débroussaillera chez lui. B prendra en charge sa partie. A et B partageront les travaux sur la zone commune.

Quels sont les risques de sanctions ?

Le maire assure le contrôle du débroussaillage. Après constat de non-exécution, il adresse au propriétaire une injonction pour réaliser les travaux dans un délai fixé. Passé ce délai, il dresse un procès-verbal de 135 euros et met en demeure le propriétaire de réaliser les travaux.

Si cette dernière reste sans effet, le maire peut faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

Les agents assermentés de l'État, peuvent également verbaliser les propriétaires lors de leurs constats de non-débroussaillage. Ils peuvent imposer une astreinte de 30 euros par jour et par hectare.

Quelles sont vos responsabilités ?

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

De plus, votre assureur peut vous appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 € si des dommages ont été causés par un incendie de végétation.

Pour en savoir plus :

<http://www.prevention-incendie-foret.com/>

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Foret/Foret2/Defense-des-forets-contre-l-incendie-DFCI>

Chemin de Valonges : Curage des fossés, et élagage effectués par le personnel communal



Restauration d'un muret en pierres sèches par des stagiaires du CFA

Nos Associations ...

Les Compagnons de la Tour

Juin 2018 : la partie fortifiée de la Collégiale peut de nouveau recevoir du public

En mai 1989, sous l'impulsion de l'équipe municipale du moment, plusieurs passionnés fondaient l'association *Les Compagnons de la Tour*.

C'est jusqu'en 1998 cette association ont actions destinées à de la commune de Dix ans plus tard, une nouvelle fortifiée de la quelques travaux, de plusieurs démarches nouveau autorisée à Ce nouvel élan, qui



que les membres de pu mener diverses valoriser le patrimoine Bédouès.

l'association retrouve dynamique et la partie Collégiale - après la bonne volonté et administratives - est de recevoir du public.

nous incite à valoriser et à préserver notre patrimoine communal, n'aurait pas été possible sans l'énergie des bénévoles, l'engagement des adhérents, la synergie avec les élus, et l'appui de nos entreprises locales (hôtel restaurant La Lozerette, scierie Fages, Taxi Cévennes Transport).

Que tous puissent ici être remerciés.

Nos Associations ...

Le Comité des Fêtes

Que nous mijote le Comité des Fêtes de Bédouès pour cet été ?

- La traditionnelle fête votive, qui débutera cette année le vendredi 06 juillet, par un loto en plein air devant la salle polyvalente, suivi d'un bal en l'honneur des jeunes de Bédouès-Cocurès.
- Le samedi 07 juillet : 14h Concours de boules, dans l'après-midi, les enfants seront maquillés par les petites mains de Sarah et Camille, repas (le menu se précise) puis tour du village avec lampions suivi du feu d'artifice autour de la Collégiale. La soirée se terminera par un bal avec D.J.
- Dimanche, concours de boules
- Le 22 juillet aura lieu le vide grenier autour de la salle polyvalente, qui l'année dernière a remporté un grand succès.

Et c'est parti !!!

L'Association des jeunes organise un vide grenier le 17 juin autour de la salle polyvalente, pensez à eux, venez nombreux pour les encourager dans leur initiative.

Nos Associations ...

Broc'Art



Dimanche 05 août 2018 à Bédouès

Artistes et artisans se mêlent et se rassemblent dans les rues du village, et autour de la salle polyvalente de Bédouès.

Sont invités à venir présenter leurs œuvres récentes ou anciennes, Peintres, Photographes, Sculpteurs, Potiers, Vanniers, ...

Chaque exposant pourra bénéficier d'une longueur de 3 à 4 mètres en fonction de la dimension des œuvres.

La participation est de 6 € + 2 € d'adhésion à l'association.

Prévoir votre matériel (+ parasol s'il fait chaud).

Restauration et buvette seront à votre disposition à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement contacter :

Maryse ROMIEU :

06.50.94.97.77

Maryse.romieu@free.fr

Dominique MINNE :

06.49.19.65.28

dominique@gmail.com

Nos Associations ...

Girelle

Nous avons organisé, en association avec les foyers ruraux de la Salle Prunet et de Florac et en partenariat avec la fédération départementale des foyers ruraux de Lozère, deux soirées Contes et Rencontres. La première, dans notre salle de Bédoues le 08 février 2018 avec la venue du conteur Adama ADEPOJU.



Pont Valentré à Cahors

Une soixantaine de personnes ont bien apprécié la qualité de la prestation du conteur africain. La deuxième, à la Salle Prunet le 11 février 2018 avec la venue du conteur Michel BILLET. Avec une participation équivalente à la soirée précédente, ce conteur plein d'humour a apporté un peu de chaleur en cette période où nous en avons bien besoin.

Mais, nous ne pouvons que regretter qu'en mutualisant 3 foyers ruraux, nous n'arrivions pas à recueillir plus de participants car le prix de l'entrée est bien modeste pour une convivialité assurée.

Notre petit voyage nous a conduit comme prévu dans la Vallée du Lot où, là aussi, il est de coutume de découvrir ou redécouvrir l'histoire d'une région par rapport à sa situation géographique, son contexte économique au fil des siècles et son patrimoine culturel en toute évidence.



St Cirq Lapopie

Ainsi guidés pendant 2 jours par notre guide Sylvain très sympa, nous avons pu, grâce à une météo clémente, admirer les villages splendides que sont St Cyrq Lapopie et Rocamadour, descendre dans le gouffre de Padirac, une merveille, et découvrir la ville de Cahors en bateau mouche sur le Lot et en car pour le reste de la visite.

Très bien logés en bordure de Lot dans un hôtel dont le directeur et son personnel ont été très accueillants, nous avons profité d'une restauration de qualité qui nous a permis de goûter aux spécialités du pays (agneau de Quercy – Foie gras – Magret de canard).



Rocamadour

Se cultiver de l'esprit et de l'intérieur n'est pas une mauvaise chose !!

41 participants au départ autant à l'arrivée, pas de malade, pas d'oubli dans le gouffre !!

Une très bonne ambiance

dans le groupe, des animateurs qui ont fait leurs preuves maintenant !! (Michel, Eric et Jean-Pierre – Lisa et Jean-Claude pour le chant) avec l'ami Bruno aux commandes du car tout ne pouvait que bien se passer ! Tous prêts à repartir !



gouffre de Padirac

Prochain rendez-vous de la Girelle

- La soirée cochon grillé aura lieu le samedi 23 juin 2018 sur la grand place de Cocurès ou à la salle de Bédouès si mauvais temps. (avancée d'une semaine pour cause d'indisponibilité de la salle le 30). Voir note spécifique
- L'après-midi châtaignes – buffet – vidéo offerte à tout le village est programmée pour le samedi 20 octobre 2018.

LE BUREAU

PS : Comme vous le savez, un terrible accident a frappé Michel CEBE, ancien Maire de Cocurès et Vice-Président de notre association. Nous lui souhaitons le meilleur pour qu'il se retrouve le plus rapidement possible dans sa famille et avec ses amis.

Tableau récapitulatif des manifestations sur Bédouès-Cocurès

Date	Lieu	Organisateurs et description de la manifestation
Samedi 02 juin 2018	Salle polyvalente de Bédouès	Association SEVEN ROCK - Concert de Rock
Du Lundi 04 au vendredi 08 juin 2018	École et village	École de Bédouès - accueil des correspondants de Bonneval-sur-Arc
Vendredi 07 juin 2018	Chapelle Saint Saturnin	Concert classique
Vendredi 15 juin 2018	Salle polyvalente de Bédouès et École	École de Bédouès - Portes ouvertes
Dimanche 17 juin 2018	parking et salle polyvalente de Bédouès	Foyer des jeunes - Vide grenier
Samedi 23 juin 2018	Salle polyvalente en cas de pluie sinon place à cocurès	Association Girelle - cochon grillé
Mercredi 04 juillet 2018	Salle polyvalente de Bédouès	Les Compagnons de la Tour - Chants Chorale
Vendredi 06, Samedi 07, Dimanche 08 juillet 2018	parking et salle polyvalente de Bédouès	Comités des fêtes de bédouès - Fête votive
Dimanche 22 juillet 2018	parking et salle polyvalente de Bédouès	Comités des fêtes de Bédouès - Vide grenier
Jeudi 02 août 2018	Chapelle Saint Saturnin	Véronne - Concert classique
Dimanche 05 août 2018	Autour de la Collégiale, parking et salle polyvalente de Bédouès	Comité des fêtes de Bédouès - Broc'art
Jeudi 23 août 2018	Chapelle Saint Saturnin	Pascale DARCHY - Concert classique
Samedi 22 septembre 2018	parking et salle polyvalente de Bédouès	Association Renc'art - Challenge Boutonnet - concours de pétanque
Dimanche 28 octobre 2018	Salle polyvalente de Bédouès	Association de La ligue contre le cancer - Loto
Dimanche 11 novembre 2018	Monument aux morts et salle polyvalente de Bédouès/Cocurès	Mairie - Cérémonie du 11 nov.
Dimanche 18 novembre 2018	Salle polyvalente de Bédouès	Comité des fêtes de Bédouès - Loto
Lundi 31 décembre 2018	Salle polyvalente de Bédouès	Comité des fêtes de Bédouès - Soirée du réveillon

Quelques nouvelles de l'école avant les vacances :

(un texte collectif de la classe pour le bulletin municipal.)

Des lectures et des lectures

Nous avons lu le livre « les trois chemins » de Trondheim et Garcia. C'est l'histoire de plusieurs personnages dont les chemins se croisent régulièrement. Il y a John Mc Mac qui n'aime que l'argent et qui veut acheter la lune, Roselita qui aime le pain qui tombe du ciel et Deuzio, le gentil robot qui a peur de rouiller. Il leur arrive plein d'aventures et à la fin, tout le monde est heureux sauf John Mc Mac qui se fait dévorer. On a adoré ce livre parce que les dessins et les dialogues sont rigolos. (Demetan et Maxon)



Comme l'an dernier, nous avons participé au prix des Incorruptibles. Nous devons lire six livres et voter pour celui qu'on préfère. Il y avait « le garçon qui parlait avec les mains », « Nina », « Sequoia », « Fourmidable » et « le bureau des poids et mesures », « le peintre qui changeait le monde ».

Chaque livre parle d'une grande question, d'émotions et de sentiments. « Nina » parle du racisme, « Fourmidable » de l'obéissance et la désobéissance, « le

garçon qui parlait avec les mains » parle de handicap, de moquerie et d'amour, « Sequoia » des hommes et des arbres, « le bureau des poids et mesures » explique qu'on ne peut pas mesurer et peser les sentiments et « le peintre qui changeait le monde » nous invite à mettre des couleurs dans la vie. Nous avons voté pour Nina mais c'est « le garçon qui parlait avec les mains » qui a gagné le concours national. (Sara et Diane)



Un beau spectacle

Nous avons vu un clown qui faisait un spectacle avec des cris d'animaux. Le clown est dompteur mais tous les animaux lui échappent. Ce spectacle était rigolo parce que le clown imitait les cris et parlait bizarrement. (Alexandre)

Dans le jardin...

Avec Gaël, Jacqueline et Sylvie, nous avons fait du tressage avec de l'osier, soit en faisant des tontines ou alors droit sur des piquets. C'était plus compliqué en rond que droit. C'était amusant de faire dessus, dessous et le résultat est très joli. (Alicia)



Nous avons fait un appel à dons pour avoir des outils, des graines et des plants. Ensuite, nous avons planté ou semé des carottes, des radis et des bleuets mélangés, des pommes de terre, des haricots, des choux, du fenouil, des salades, des tomates, des blettes, des betteraves, des pois mange-tout, des fraises, des pâtisseries, des Calebasses... Le jardin manque un peu de soleil ! On attend de pouvoir tout manger ! (Mina et Tiphany)



Le projet occitan

Avec Liselotte, on participe au projet occitan pour sauver notre langue. On a appris des danses comme la bourrée à deux temps, la gigue... et on a travaillé sur une histoire en occitan « Azalaïs, la trobairitz ». (Céleste et Inès)

La visite des correspondants de Bonneval sur Arc et d'Avrieux

Lundi soir, quelques élèves sont allés accueillir les correspondants à Florac. Ils sont arrivés avec un grand car.

Mardi, pendant toute la journée, nous sommes allés au Pont de Montvert faire des activités et des balades. Le soir, on a fait une soirée aligot à la salle des fêtes.



Mercredi, nous sommes tous allés dans les gorges du Tarn à Castelbouc. Les cycles 2 ont fait des ateliers sur le paysage et les petites bêtes de la rivière.



*Les cycles 3 ont découvert la spéléo.
C'était génial !*

Jeudi, certains ont visité le village et la collégiale pendant que d'autres faisaient de la peinture, des gâteaux.

D'autres ont visité la chèvrerie à la Baume. L'après-midi, tous les élèves des trois écoles ont présenté des stands pour faire découvrir les villages, les écoles. Il y avait aussi Jonas et son spectacle radio 2000 et les musiciens de Tétrasyre...

Toute l'école a envie de les revoir. (Chloé et Ruben)



Un grand merci à tous ceux qui par leur générosité, leur dynamisme ou simplement par l'intérêt qu'ils portent à l'école nous soutiennent, nous aident et nous encouragent.

Comment éviter une épidémie de chikungunya, de dengue et/ou de zika en métropole ?

Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'océan Indien, **le moustique tigre s'est installé** depuis 2004 en France métropolitaine¹.

Ce moustique peut être vecteur de certaines maladies infectieuses et propager une épidémie :

1 >

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces trois maladies circule, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika.

2 >

À son retour en métropole, cette personne malade peut être à nouveau piquée par un moustique tigre sain. Ce moustique infecté peut alors transmettre le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter les bons réflexes pour éviter toute propagation de ces maladies.

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Soyez particulièrement vigilant même après votre retour d'une zone tropicale :

Consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées (pour le zika).



Comment se protéger des piqûres ?

- 1  J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée². Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- 2  Je porte des vêtements couvrants et amples.
- 3  Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- 4  J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- 5  Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

1. La carte d'implantation du moustique *Aedes albopictus* est disponible sur <http://social.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/moustiques-vecteurs-de-maladies>

2. La liste des produits anti-moustiques recommandés est disponible sur <http://social.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/repulsifs-moustiques>

Pour plus d'informations :
www.social-sante.gouv.fr
www.invs.sante.fr
www.occitanie.ars.sante.fr

ARS Occitanie, Direction Générale Santé 2017 / Crédits photos : C. et G. / Shutterstock / Fotolia
 A. et B. / ARS Occitanie / CC-BY-NC-ND / 3.0 / 2017
 Crédits : Agence ARS - avec l'association de l'ARS Occitanie

MOUSTIQUE TIGRE

Maintenant qu'il est **LÀ**
à nous d'agir **ICI**

**PROTÉGEZ-VOUS
DES MOUSTIQUES TIGRES**

EN OCCITANIE

Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger.
Ensemble, évitons la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.





Il existe différents types de moustiques, dont l'**Aedes albopictus**, qui est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique tigre est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut aussi dans certaines conditions particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.



Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous ? Signalez-le !

www.signalement-moustique.fr
ou
application mobile **iMoustique**®



Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Le moustique qui vous pique est né chez vous !

Près de nos maisons, les moustiques trouvent :
– de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant,
– des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
– des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Le moustique tigre est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Il a besoin de petites quantités d'eau stagnante pour se développer : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Les **produits anti-moustiques** (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :
petits débris, encombrants, déchets...
Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, gallet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) entretenir votre jardin.

LES BONNS GESTES À ADOPTER

pour lutter contre le « moustique tigre »

Check-list



VIDEZ
1 FOIS/SEMAINE
TOUS LES RÉCEPTACLES
POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- ☐ Coupelles sous les pots de fleurs.
- ☐ Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond.
- ☐ Gamelles pour animaux domestiques.
- ☐ Pieds de parasols.
- ☐ Bâches de mobiliers de jardin.
- ☐ Bouturages.
- ☐ Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (rains de jardins, cigales, ...).
- ☐ Pluviomètres plastiques.



COUVREZ
DE FAÇON COMPLÈTEMENT
HERMÉTIQUE OU À L'AIDE
D'UN VOILAGE MOUTILLONNAIRE FIN

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- ☐ Fûts divers.
- ☐ Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



CUREZ
POUR FACILITER LES
ÉCOULEMENTS DES EAUX

- ☐ Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- ☐ Bondes d'évacuation extérieures.
- ☐ Rigoles couvertes avec grilla.
- ☐ Gouttières, chéneaux.



RANGEZ
À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU
DES IRRIGATIONS

- ☐ Outils de jardinage, brouettes.
- ☐ Seaux et arrosoirs.
- ☐ Poubelles.
- ☐ Pneumatiques.
- ☐ Jouets.



JETEZ

- ☐ Boîtes de conserva.
- ☐ Déchets de chantier.

ENTRETENEZ

- ☐ Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- ☐ Plages à sable.
- ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- ☐ Pompes de relevages.
- ☐ Regards et bornes d'arrosage.

ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT

Pour éviter l'émergence de "moustiques tigres" adultes, il est nécessaire d'empêcher le développement des larves et donc de supprimer les petits réservoirs d'eau ou d'empêcher l'accès à ceux-ci.

1

MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS...
Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...

2

DÉCHETS
Veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.

3

SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS...
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).

6

RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU
Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

5

GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.

4

PISCINES - BASSINS
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.

L'ASTUCE!
pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les "moustiques tigres".

Mairie de Cocurès	Mairie annexe de Bédouès	Agence postale communale
Mardi : 8h30 – 12h30 13h30 - 17h30	Lundi : 9h - 13h	Lundi de 14h à 17h
Vendredi : 13h30 – 16h30	Jeudi : 13h30-17h30 Vendredi : 13h30 - 16h30	Mardi/Jeudi/Vendredi/Samedi De 9h à 12h
04.66.45.23.49	04.66.45.01.00	Déchetterie
mairie.bedoues-cocures@orange.fr		Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

*Au nom du conseil municipal, des
associations, de nombreux élus et
habitants, nous souhaitons un prompt
rétablissement à Michel CEBE.*